

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re} NIVERLET, Libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — — Express.
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.
9 — — — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons enfin par les correspondances d'Allemagne, à défaut de rapports officiels, des détails assez précis pour faire connaître les principaux incidents qui ont précédé et suivi le coup d'Etat de l'assemblée nationale de Serbie. C'est dans la journée du 21 décembre, on le sait, que la Skupschtina a prié le prince Alexandre d'abdiquer. Le prince demanda qu'on prit l'avis du Sénat. Celui-ci invita le prince, dès le 22, à céder au vœu de l'assemblée nationale. Une seule voix s'éleva contre cette résolution. Des groupes menaçants se formèrent devant la demeure du prince, et le 22 au soir, ce dernier se rendit dans la forteresse de Belgrade et se plaça sous la protection de la Porte, tout en refusant d'abdiquer, en invoquant la légalité de son élection comme prince à vie et le hatti-scherif du suzerain qui l'a investi de cette dignité. Le 23 décembre, la Skupschtina déclara que le prince était destitué et proclama Milosch Obrenowitch, prince héréditaire de Serbie. Le 24, le Sénat se réunit en séance extraordinaire et se déclara contre l'institution de Milosch comme prince héréditaire, et, en même temps, il protesta solennellement contre la puissance exécutive que s'attribuait la Skupschtina; mais il persista à demander l'abdication d'Alexandre.

Il se confirme que le prince Alexandre Karageorgewitch n'a pu, qu'avec beaucoup de peine, aussitôt après le décret de déchéance, se réfugier dans la forteresse turque qui commande Belgrade et qui avait été mise, dès le mois de septembre, dans un état respectable de défense. Caboul-Effendi, le nouveau commissaire ottoman, n'aurait eu lui-même que le temps de se jeter dans la citadelle pour se soustraire à l'exaspération des milliers de gens armés qui encombraient les rues et les places publiques de Belgrade. Le prince Alexandre a été complètement abandonné par toutes les troupes, malgré les largesses qu'il leur avait fait distribuer en quelque sorte journalièrement. Les lanciers, en garnison à Belgrade et l'artillerie, sur lesquels il avait cru particulièrement pouvoir compter, lui ont fait défaut dès le second jour de la réunion de l'assem-

blée, en refusant d'obéir à ses ordres. Bref, la révolution ayant été générale n'a jusqu'ici donné lieu à aucun excès regrettable de la part du peuple.

On n'est pas toutefois sans inquiétude, à Vienne, sur les suites de ces rapides événements. On affecte du moins de craindre dans cette capitale que le parti dominant en Serbie ne profite des circonstances actuelles pour s'affranchir de la suzeraineté de la Porte-Ottomane. « Le prince Milosch Obrenowitch, qui vient d'être nommé prince de Serbie par la Skupschtina, dit le *Wanderer*, passe généralement pour un partisan dévoué de la Russie, et nous avons tout lieu de croire qu'il en est ainsi. S'il monte aujourd'hui sur le trône de Serbie, soit pour le conserver, soit pour faire place prochainement à son fils, il est probable que la Serbie jouera dans la question Orientale, un rôle qui dépassera de beaucoup celui des deux Principautés et forcera non-seulement la Turquie, mais aussi l'Autriche, à porter beaucoup d'attention aux événements de ce pays. » C'est en vertu, sans doute, de cette préoccupation que, dès le 24, le gouvernement autrichien a expédié des dépêches au comte Cazonini, commandant en chef des forces dans la Carinthie et le Temeswar, pour lui prescrire d'exercer la plus rigoureuse surveillance sur les frontières de la Serbie et de repousser, par la force, toute tentative qui pourrait être faite de les franchir par les habitants.

Les dépêches les plus récentes nous déclarent du reste que la tranquillité est rétablie à Belgrade, et que le Sénat s'est trouvé d'accord avec l'assemblée nationale pour la constitution d'un gouvernement provisoire. Il ne reste plus à connaître que la résolution définitive qu'on devra prendre relativement au prince Milosch. — Havas.

La feuille officielle contient des décrets nommant M. Troplong président du Sénat pour l'année 1859; Et M. le maréchal comte Barraguet d'Hilliers; le général comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, vice-présidents du Sénat.

Le journal irlandais *The Nation* vient de publier

une curieuse liste des Irlandais qui occupent en ce moment une position considérable chez les principales nations du monde. Cette liste, en même temps qu'elle montre la fécondité et la puissance intellectuelle de cette portion si intéressante de la race celtique, fait voir tout ce que l'Angleterre a perdu et perd encore tous les jours par suite des mesures tyranniques que ses haines religieuses lui ont fait prendre à l'égard de l'Irlande. Nous remarquons, parmi tous ces personnages illustres à divers titres; S. Em. le cardinal Wiseman, Mgr Talbot de Malahide, camérier secret de Sa Sainteté; puis, en Autriche, le comte O'Donnell, premier aide-de-camp de l'empereur; le feld-marschall Lwal, comte Nugent; le feld-marschall Fitzgerald; les colonels comte Albert Nugent; Maximilien, comte O'Donnell; Daniel O'Connell, O'Connor de Kervy, le comte Maximilien Mac Caffrey, etc.; le comte Taaffe, premier président de la haute Cour de justice autrichienne; le baron Mac Sherry, gouverneur de Bohême; comte Henri O'Donnell, président du Conseil d'Ilyrie; le comte O'Reilly, chambellan, etc. La Belgique présente les noms du baron Fallon, président de la Cour des Comptes; le comte O'Sullivan de Grasse, ambassadeur en Autriche, et huit ou dix membres du Sénat. En Espagne, le capitaine-général Léopold O'Donnell, président du Conseil des ministres, est Irlandais d'origine; le ministre de la marine, Jose Mac Croghan, appartient à la même race, ainsi que plusieurs maréchaux-de-camp. Le président des Etats-Unis est aussi de race irlandaise, comme M. Calhoun, secrétaire de la légation américaine à Paris. La Saxe, la Grèce, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Mexique, l'Australie fournissent aussi leur contingent à la liste de la Nation.

Des liens de sympathie unissent depuis longtemps la France à l'Irlande: longtemps la France a été le refuge des Irlandais persécutés; longtemps, et elle le fait encore, elle leur a fourni des maisons spéciales où le clergé irlandais trouvait à se recruter. On sait que la brigade irlandaise ne contribua pas peu au succès de la bataille de Fontenoy; on sait que les Français combattaient sous les mêmes drapeaux que les Irlandais sur les bords de

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

VI. — DEUX CONSCRITS POUR UN.

Le perruquier républicain, le séide de Barras, était trop occupé du sujet qui l'amena pour remarquer le trouble d'Armand et de Marie. Il était radieux, il portait la tête haute, il avait besoin de raconter ses prouesses, et fredonnait la *Marseillaise*.

— Vivat! s'écria-t-il, tout à marche à merveille. Tiens, où est donc le citoyen Catus?

Il est sorti pour affaires, dit le marquis.

— Il n'y a d'affaires aujourd'hui, répliqua le perruquier d'un ton sentencieux, que les affaires publiques. La patrie avant tout, et quand nous l'avons arrachée à l'abîme, nous ne devons penser qu'à la joie et au plaisir... Ah! nous avons besoin d'une secousse pour nous réveiller. La France s'endormait, la France se mourait de langueur: cette conspiration est venue bien à point.

— Oui, n'est-ce pas? et on l'aurait inventée...

— Qu'on n'aurait pas mieux réussi, c'est vrai; mais on n'a pas eu besoin de suivre les bonnes traditions d'un

autre temps. Le péril était imminent... Quelles séances que celles qui viennent d'avoir lieu! comme le message du citoyen Barras a été applaudi au conseil des Anciens et au conseil des Cinq-Cents; mais aussi quelle netteté, quelle force, quelle éloquence! comme c'était écrit, comme les faits étaient clairement présentés! J'ai connu Robespierre, M. de Robespierre, dirais-je avec orgueil, si les distinctions n'étaient pas abolies, et on aurait dû les conserver pour lui... c'était son droit, c'était sa prérogative; mais comme celui-là savait son métier, comme il connaissait les Français! Quand tout le monde était en carmagnole et en bonnet rouge, symbole touchant de la Sainte-Egalité, lui; il avait un habit bleu barbeau, une cravate blanche, une chemise blanche, ce que les autres n'avaient pas; une colotte de soie, des bas de soie, des souliers à boucles et cirés... cirés à l'œuf comme du temps de la tyrannie, son menton toujours fraîchement rasé; il était coiffé à l'oiseau royal, non à l'oiseau national, et il avait raison parce qu'il était gouvernément, et qu'un gouvernement, il faut que ça soit bien mis, et il faut que ça fasse honneur au peuple. Le peuple aime à se dire: comme j'habille bien mon gouvernement! C'était un homme fort, très-fort que Robespierre! Eh bien, je ne sais pas si le citoyen Barras n'est pas plus fort!

— Cent fois, répondit Armand.

— C'est ton avis, citoyen?

— Et je le motive par cette raison que Robespierre est tombé, et que Barras se soutient.

— Il y a du vrai dans ce que tu dis, ajouta le perruquier. Cependant Barras est mort et Robespierre ne l'était pas; il tranchait dans le vif, lui!

— Oui, il tranchait, tandis que Barras déporte.

— Et la déportation c'est dangereux... on peut revenir!

— Tandis qu'on ne revient pas de l'échafaud!

— Du moins, je n'en ai pas vu d'exemples, répliqua Caracalla avec un rire féroce. Le système de Robespierre donnait des émotions au peuple. Barras a une autre politique, ça le regarde... Mais qui aurait pensé, quand la France a brisé ses chaînes féodales, qu'on voudrait lui rendre... que Barthélemy soit le complice de la tyrannie, et ait voulu rétablir l'infâme royauté que nous avons abolie; à la rigueur ça se peut... on l'aura gagné, corrompu... Mais Carnot... Carnot le conventionnel... le membre du comité de salut public... qu'il soit devenu royaliste....

— C'est à n'y pas croire! fit Armand d'un ton sentencieux.

— Et nous ne l'aurions pas cru, si Barras ne l'avait pas prouvé.

— C'est un vrai tour de force!

— Et il n'y avait que lui pour l'accomplir; mais il a fallu se rendre à l'évidence; on ne peut pas contester les faits!

la Boyne. On ne sera donc pas surpris de voir le grand nombre de personnages distingués que la France doit, encore aujourd'hui, à la race irlandaise. Nous reproduirons, pour cette partie, la liste entière de la *Nation*; peut-être pourrait-on la faire plus complète, peut-être aussi s'y trouve-t-il quelques inexactitudes d'orthographe ou autres dont nous laissons la responsabilité au journal qui nous l'a fournie :

Gouverneur général de l'Algérie, le général Mac-Mahon.

Président du comité des fortifications, le général Niel.

Sénateurs : le maréchal comte Reille, l'amiral comte Casy, le général Mac-Mahon, le comte O'Donnell, ancien conseiller d'Etat.

Anciens pairs de France : le duc de Feltre (Clarke), le duc de Mont-Cassel, le marquis de Lally-Tollendal, le marquis de Mac-Mahon, le marquis de Walsh-Serrant (grand d'Espagne de première classe), le comte Mac-Carthy-Neagh, le comte d'Alton-Shée, le comte Reille, le comte Lynch, le comte Bourke, le comte O'Mahony, le vicomte Cavaignac.

Corps Législatif : le vicomte Chary, le baron Gustave Reille, M. P. O'Quin.

A la cour : le vicomte Olivier de Walsh, chambellan de l'Empereur ; le général Niel, aide-de-camp de Sa Majesté ; le capitaine Brady, officier d'ordonnance.

Dans l'armée : MM. O'Farrell, Antoine Cavaignac, Roche, le colonel O'Heron, commandant de Lille.

Dans le service civil : M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur ; le vicomte O'Donnell, référendaire à la Cour des Comptes.

Il est de mode de parler de la puissance d'expansion de la race anglo-saxonne protestante ; la race celtique catholique de l'Irlande, qui peuple les grandes villes d'Angleterre, qui forme une portion si considérable de la population des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie, et qui offre à la même époque tant d'hommes distingués dans la politique, dans les armes, dans la religion, est-elle donc moins féconde ? J. CHANTREL. (*Univers.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 28 décembre. — *L'Harmonia*, partie de New-York le 15, est arrivée à Southampton.

Le bruit courait que le président Buchanan préparait un message spécial relatif aux affaires de la république du Nicaragua et aux troubles du Kansas.

Vienne, 28 décembre. — Un décret du ministre des finances, ordonne qu'au fur et à mesure qu'on retirera les billets de 1, 2 et 5 florins (ancienne monnaie), on devra émettre des billets de un florin (nouvelle monnaie) jusqu'à concurrence de 100 millions. Cette émission sera garantie par les biens des domaines.

Un avis émanant de la banque impériale annonce l'émission de nouveaux billets de un florin, ajoutant que, dans le cours de l'année 1859, tous les billets de l'ancienne monnaie seront retirés de la circulation.

— Surtout quand ils sont présentés avec une habileté prodigieuse !

— Prodigieuse, c'est le mot... tu l'as trouvé... et je le garde pour moi ; je m'en servirai dans l'occasion ; j'ai, comme cela, une foule de mots heureux qui ne sont pas de mon crû, mais que je sais placer à leur heure... enfin la journée a été bonne. La conspiration est déjouée. Augereau n'y a pas été de main morte... Ah ! c'est un crâne républicain celui-là, il n'y a pas de danger qu'il change... il a la foi vissée au fond du cœur. Nous avons tous bien agi, Barras et Augereau, voilà mes dieux. Tiens, que je suis bête, il n'y a plus de dieux, à présent. Ce sont mes Êtres suprêmes... puissions-nous avoir d'autres complots à comprimer, et qu'on me paye comme on m'a payé aujourd'hui... Oui, que Barras me tienne au même régime pendant une année... une année seulement, et je me retire du commerce... heureux et riche. J'abdique le rasoir ; je me fais propriétaire et candidat au conseil des Cinq-Cents. Ah ! la République a du bon... aussi, vive la République !

Armand se détourna avec dégoût, et Caracalla fut interrompu dans son enthousiasme intéressé par le retour de Michel.

Michel, ne se rendant pas compte de l'enthousiasme du perruquier, crut d'abord qu'Armand avait commis une imprudence, et se jetant brusquement au milieu de la conversation.

— Eh bien ! s'écria-t-il, qu'est-ce que c'est ? est-ce

Ce même avis promet en outre des mesures pour augmenter l'encaisse.

Le *Reichsgesetzblatt* (bulletin du soir) a publié une loi sur l'établissement des émigrants en Hongrie qui promet à ces derniers des avantages importants.

Madrid, 29 décembre. — Hier dans le Congrès, M. Gonzalez Bravo a vivement attaqué le gouvernement.

On dit que la commission chargée de la vérification des pouvoirs, propose l'annulation de 7 élections.

Torin, 28 décembre. — Le *Journal de Rome* du 24 dément les bruits d'après lesquels des dissidences existaient entre le gouvernement du Saint-Père et celui de France.

Tout ce que les journaux rapportent à cet égard, dit cette feuille, est dénué de fondement.

Londres, 29 décembre. — Le *North-Briton* apporte des nouvelles de New York du 18 décembre. Le Sénat des Etats-Unis a rejeté la motion tendant à l'abrogation du traité Clayton Bulwer, tel qu'il est connu d'après les documents officiels qui ont été publiés.

M. Dallas a déclaré que M. Belly n'était pas officiellement appuyé par l'Angleterre et par la France, dans son entreprise relative au canal du Nicaragua et que l'objet de la mission de M. Onseley à Nicaragua avait pour but la conclusion de l'affaire relative au protectorat des côtes de Mosquito.

Londres, 29 décembre. — Des arrangements ont été pris à Washington pour que les fibustiers soient livrés aux autorités américaines les plus proches des localités où ces fibustiers auront été pris.

Vienne, 30 décembre. — Une dépêche de Belgrade en date d'aujourd'hui, annonce que l'on demande l'éloignement du prince Alexandre dont la présence a causé les troubles vendredi dernier. L'armée avait prêté serment dans la matinée et la demande relative au prince Milosch était partie pour Constantinople. Du reste, l'ordre régnait à Belgrade, où les diverses autorités étaient d'accord.

Madrid, 30 décembre. — Hier, le congrès a approuvé l'adresse en réponse au discours du trône par 186 voix contre 23. — Havas.

FAITS DIVERS.

Voici, dit *l'Aigle* de Toulouse, un nouvel exemple de l'intelligence de la race canine. Jeudi, dans l'après-midi, un chien courait sur le boulevard d'Arcole, poursuivi par des gamins qui lui avaient attaché une caserolle à la queue. Malgré la frayeur qu'il éprouvait, l'animal regardait avec soin les maisons du boulevard ; il semblait en chercher une, et l'ayant trouvée, il n'hésita pas. Il entra tout droit dans la maison du commissaire de police. Une fois arrivé dans le bureau du magistrat, le chien s'est couché tranquillement et dans l'attitude d'une sécurité complète.

Le commissaire a fait chercher le propriétaire de l'animal, et celle-ci est venue immédiatement réclamer son chien. Quelques jours auparavant, cette femme, qui est d'un certain âge, s'étant trouvée en butte aux mauvaises

qu'on se dispute ?

— Non, citoyen, lui répondit avec emphase Caracalla, on fait acte de bon républicain, de bon patriote, on célèbre la victoire remportée sur les aristocrates... voilà tout.

— C'est que tu criais si fort...

— C'est ma manière de manifester ma joie... Il paraît que tu as été forcé de sortir ?

— Eh bien ! après ? répondit tranquillement le cordonnier... Est-ce qu'un homme ne peut plus faire tranquillement ses affaires ?

— Si fait, mais il doit choisir un autre jour.

— Et quand la néces-ité commande ?

— On la fait taire... Quand le gouvernement est inondé de bonheur, un bon patriote doit se réjouir... Toutes les boutiques devraient être fermées aujourd'hui... le peuple devrait descendre dans la rue...

— Et dîner sur la place publique, n'est-ce pas ?

— Ce ne serait pas si mal... ça rappellerait le bon temps, dit le perruquier, en se caressant le menton.

— Oui, ajouta Michel en secouant son chapeau et sa houppelande, que la pluie avait inondés... avec ça que le temps est aux dîners en plein vent... on sortirait de table le ventre creux.

— Qu'importe, si le cœur est plein ! objecta Caracalla en se redressant.

— Ma foi, fit Michel en riant, je ne crois pas offenser la République en désirant que mon ventre soit à l'instar

de mon cœur.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Michaux, lieutenant-colonel à l'Ecole, est nommé colonel dans la gendarmerie.

M. Pollard, capitaine-écuyer, est nommé major au 10^e cuirassiers, en garnison au Mans.

DIRECTION DES POSTES.

(Suite.)

TAXE DES LETTRES POUR L'INTÉRIEUR DE L'EMPIRE, LA CORSE ET L'ALGÉRIE.

| TAXE DES LETTRES | | TAXE DES LETTRES | | TAXE DES LETTRES | |
|---|---------------------------------------|--|-------------------------|---|-------------------------|
| de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie. | | d'une direction de poste pour une destination relevant de cette direction et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal. | | dans une commune pour la même commune (Paris excepté). | |
| Indication du poids. | | Indication du poids. | | Indication du poids. | |
| 1 ^e fraction de 7 gr. 1/2 jusqu'à 7 gr. 1/2 inclus. | 10 c. | Jusqu'à 7 gr. 1/2 exclus. | 10 c. | Jusqu'à 15 gr. exclus. | 10 c. |
| 2 ^e fraction de 7 gr. 1/2 jusqu'à 15 gr. inclus. | 20 c. | De 7 gr. 1/2 à 15 gr. exclus. | 20 c. | De 15 gr. à 30 gr. exclus. | 20 c. |
| 3 ^e fraction de 15 gr. jusqu'à 100 gr. inclus. | 40 c. | De 15 gr. à 30 gr. exclus. | 30 c. | De 30 gr. à 60 gr. exclus. | 30 c. |
| 4 ^e fraction de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclus. | 80 c. | De 30 gr. à 60 gr. exclus. | 40 c. | De 60 gr. à 90 gr. exclus. | 40 c. |
| 5 ^e fraction de 200 gr. jusqu'à 300 gr. inclus. | 1 50 c. | De 60 gr. à 90 gr. exclus. | 50 c. | De 90 gr. à 120 gr. exclus. | 50 c. |
| Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non affranchissement. | | Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant. | | Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant. | |
| | Lettr. affranchies, Lettres non affr. | | Lettr. aff. et non aff. | | Lettr. aff. et non aff. |

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français, à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées.

TAXE DES LETTRES POUR LES COLONIES ET L'ÉTRANGER.

Les lettres pour les colonies françaises peuvent être expédiées, affranchies ou non affranchies, par les

— Citoyen Caius, murmura le perruquier d'un ton de douleur, tu tournes à l'aristocratie !

— Citoyen Caracalla, tu n'es qu'un imbécille... je ne tourne pas à l'aristocratie, répondit Michel, mais je ne tourne pas davantage à la fainéantise... on n'engraisse pas à rien faire... on ne nourrit pas sa famille en se croisant les bras. Voilà pourquoi je travaille.

— Tu viens de te promener, et tu appelles cela travailler !

— Et qu'est-ce qui te dit, s'écria Michel d'un ton où perçait la colère, que je ne suis pas allé chez ceux qui me doivent ?

— Tu rapportes de l'argent ! hurla le perruquier, dont les yeux exprimaient la convoitise.

— Par le temps qui court, c'est une chose assez rare pour justifier ton étonnement... Mais je n'ai pas dit que je rapportais de l'argent... j'ai dit que j'étais allé en chercher... Ne confondons pas.

— Je gage qu'on ne t'a pas payé, objecta Caracalla d'un air de satisfaction.

— Dame ! les temps sont si durs.

— Pauvre mais ! veux-tu que je donne une bonne recette ? Elle me réussit toujours ; quand je trouve un débiteur récalcitrant, je le menace de le dénoncer comme aristocrate.

Armand et Marie ne purent retenir un geste d'horreur.

— Malheureux ! s'écria Michel, tu commets de sem-

navires de commerce français partant des ports de France; la taxe est celle des lettres échangées entre les bureaux de poste de l'Empire, plus un droit fixe de 10 c. pour voie de mer. Les lettres des ou pour les militaires et marins sont exemptes de ce droit.

Les lettres pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, le Sénégal, Gorée et les îles Saint-Pierre et Miquelon, peuvent aussi être expédiées par la voie anglaise, avec ou sans affranchissement; elles paient, jusqu'à 7 gr. 1/2 inclusivement: les lettres affranchies, 50 c.; celles non affranchies, 60 c. Les lettres pour les établissements français dans l'Inde peuvent être expédiées par la voie de Suez, avec ou sans affranchissement; elles paient: les lettres affranchies, 60 c., celles non affranchies, 70 c.

Les lettres pour la Réunion, Mayotte et dépendances, et Sainte-Marie de Madagascar, peuvent être expédiées, avec ou sans affranchissement, par la voie de Suez. Les lettres affranchies sont passibles d'une taxe de 50 c. jusqu'à 7 gr. 1/2 inclusivement, et les lettres non affranchies d'une taxe de 60 c. aussi jusqu'à 7 gr. 1/2 inclusivement.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour l'étranger sont réglés par des décrets, spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des postes et dans une autre publication paraissant, le 1^{er} de chaque mois, sous le titre de l'Indicateur des Postes.

(La suite au prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrête :

A partir du 3 janvier 1859, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble ou séparément, est taxé à quatre-vingt-dix centimes.

Il est défendu à tous les bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *rejouie*, qui ne doit être vendu qu'au lot et à prix débattu.

MM. les commissaires et agents de police sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 1^{er} janvier 1859.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

AVIS ADMINISTRATIF.

L'Administration municipale n'ayant pas de renseignements certains pour former la taxe de la viande, a renoncé, depuis plusieurs années, à établir une taxe spéciale pour la ville de Saumur; elle s'est bornée, jusqu'à ce jour, à suivre la taxe de la ville d'Angers. Elle vient de décider qu'à partir d'aujourd'hui elle suivrait la moyenne des trois taxes des villes d'Angers, Chemillé et Chollet, comme présentant une base plus conforme à la vérité. La moyenne de ces trois taxes porte présentement le prix de la viande à 90 centimes le kilogramme.

blables infamies, tu joues ainsi la vie de tes concitoyens?

— Eh! répliqua l'autre, c'est une frime, mais elle ne manque pas son effet. Il n'y a rien de tel que la peur pour faire trouver de l'argent. Après cela, dit-il en se rengorgeant, je ne peux, vu ma qualité de perruquier, repousser l'emploi du *rasoir national*. Je trouve même qu'on le laisse trop reposer.

Michel allait éclater, il se contraignit par prudence.

— Chacun fait ce qu'il veut, dit-il d'une voix étouffée, mais ton système n'est pas le mien.

— Veux-tu que je te dise pourquoi? répondit Caracalla, c'est parce que tu n'es qu'un tiède patriote.

— Soit, mais où sont donc mes ouvriers? Tu devais les ramener?

— Je le voulais; mais ils ont le gousset garni, et ils ont préféré prendre le chemin du cabaret, au lieu de revenir à la boutique; ils ont si bien crié, qu'ils ont le gosier sec.

— Oui, tu en as donné au Directoire pour son argent.

— Je suis un honnête homme, et quand on me paye bien, je sers de même.

— En attendant, mes pratiques vont murmurer.

— Les miennes murmurent aussi, et je n'y fais pas attention.

— On peut sortir avec une barbe sale, on ne peut sortir les pieds nus.

Le Maire rappelle à ses administrés que la taxe ci-dessus n'est autre chose qu'un *maximum* de prix fixé pour la viande de première qualité. Il est toujours permis de vendre et d'acheter *au-dessous* de la taxe et à *prix débattu*, sauf la surveillance de la police pour la salubrité de la viande.

En vue de faciliter la libre concurrence dans la ville de Saumur, faculté est accordée à tous bouchers forains d'apporter chaque jour leur viande sur le marché: le transit est accordé, en outre, par l'octroi à ces bouchers forains, de manière qu'ils ne paient le droit d'entrée que sur la viande qu'ils auront vendue, et qu'ils puissent réexporter, franchises de droits, les viandes dont ils n'auront pas trouvé le débit sur ledit marché.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1859.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Janvier.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

POESIE.

LE JOUR DE L'AN 1859.

I.

Enfin, voyageurs fatigués,
Nous atteignons encor la halte de la vie;
Que de jours pour des riens follement prodigués!
Qui de nous a trouvé ce bonheur qu'on envie?

II.

Que de soleils assombris par nos pleurs,
D'heureux instants passés dans la torture!
L'ordre régnait dans la nature
Et le désordre dans nos cœurs.

III.

Mais, emportant nos destinées,
Le temps accomplissait son cours,
Et dans nos rapides années
Ainsi que les bonnes journées
Il nous comptait les mauvais jours.

IV.

Marche, nous disions-nous bien fort,
C'est à qui la poursuite que la fortune tombe;
Arrête, répondait la mort,
Et qui cherchait des biens n'a trouvé que la tombe!

V.

Quand on n'a pas de lendemain,
Quand toute gloire est vaine,
Pauvres mortels, est-ce la peine,
Et d'alourdir encor sa chaîne,
Et de guerroyer en chemin?

VI.

Eh bien! souhaitons-nous dans la route un peu d'aise!
Comme Dieu nous a faits, sachons nous supporter;
Aidons-nous sous le joug, sous le poids qui nous pèse:
Le fardeau qu'on partage est moins lourd à porter.

VII.

N'oublions pas, malgré nos biens de toute sorte,
Malgré l'or et le rang, et la gloire et le nom,
Que le bien qu'on a fait est le seul qu'on emporte,
Que l'homme qu'on regrette est l'homme qui fut bon.

— Pourquoi donc? C'est très-républicain.

— C'est possible, mais ce n'est pas commode.

— Décidément, citoyen Caïn, fit Caracalla d'un air sententieux, je crois que j'aurai raison de ne plus te fréquenter. Ton patriotisme fait défaut. Et quand je pense qu'il y a beaucoup de gens qui te ressemblent!

— C'est que la souffrance use l'enthousiasme.

— La République veut qu'on se sacrifie pour elle.

— Alors, qu'elle donne du pain à ses enfants.

— On s'en occupe, mais il y a tant de bouches à nourrir, que le moyen n'est pas trouvé. Le citoyen Barras veut que chaque Français puisse mettre la poule au pot.

— Tiens! mais c'est un mot de Henri IV!

— Allons donc! le tyran la réservait pour le dimanche, car il y avait des dimanches alors. Barras veut qu'on la mette tous les jours!

— Il n'y aura jamais assez de poules pour cela.

— Toujours des objections... c'est à quitter la partie.

On ne répliquait pas sous M. de Robespierre. On croyait, ou du moins on avait l'air de croire, c'était la même chose. Où allons-nous, Être suprême, où allons-nous? ajouta le perruquier, en ouvrant la porte. Si l'opinion se pervertit, la République n'en a pas pour longtemps.

Et il sortit en maugréant.

— Que Dieu t'entende! murmura Michel. Ouf! s'écria-t-il, nous en voilà débarrassés, ce n'est pas sans peine.

(La suite au prochain numéro.)

VIII.

Et quand nous admirons ce ciel qui nous éclaire,
Quand sa foudre à notre âme imprime la terreur;
Et quand d'un cœur souffrant nous voyons la misère,
Et quand de l'homme heureux nous voyons le bonheur,

IX.

Ah! bénissons de Dieu la sagesse infinie
D'avoir mêlé pour nous, dans la coupe du sort,
Le miel dont la douceur nous fait aimer la vie,
L'absinthe qui nous fait pardonner à la mort.

X.

Et prions-le d'ouvrir notre âme à sa science,
Nos yeux à ses clartés, nos cœurs à son amour,
Afin qu'à notre faute il ouvre sa clémence,
Afin qu'à nos vertus s'ouvre son ciel un jour!

XI.

La fortune est trompeuse et le monde fort traître,
Sachons nous passer d'eux et jouir du présent,
Songeons qu'aucun de nous n'échappe à l'œil du maître,
Et que ce n'est qu'en bien faisant
Que nous serons heureux ou très-dignes de l'être.

LÉON DAUDRÉ.

LÉGENDE DE LA VIOLETTE.

La fée des Belles-Lèvres se promenait dans les champs. — Elle aperçoit une fleur, plante sans nom et sans gloire. Elle la trouve si charmante qu'elle en fait une femme.

Or, la nouvelle femme regretta le temps où elle était fleur. Elle allait s'asseoir solitaire et mélancolique dans les prés et les guérets.

Un soir, une fée passa en volant sur son char de rayons roses au-dessus de la prairie. Elle vit une fille tout en larmes.

Quelle était la pleureuse?

C'était Madeleine, qui avait quitté son lit de soie et de duvet pour descendre dans la campagne. Le sommeil a fui ses paupières; elle n'a plus que des songes de tristesse; elle souffre, ses yeux sont deux fontaines de perles. — Elle pense au temps où elle était fleur et se réveillait, chaque matin, sous des rideaux de feuilles vertes, toute frissonnante des baisers de la rosée. Elle chante: *Si j'étais fleur!*

La voix de la pleureuse ne mentait pas: elle était touchante. En écoutant Madeleine, la fée des Belles-Lèvres, qui volait au-dessus de sa tête, se sentit attendrie. Et, la voyant si belle et si malheureuse, elle pleura aussi. — Une de ses larmes tomba sur le front brûlant de Madeleine: — elle était fleur!

La fée avait exaucé la prière que murmurait la chanson.

Le lendemain, grand émoi dans le village de Tournesols. On chercha Madeleine par toute la contrée. Personne ne put donner de ses nouvelles. — A la place où elle avait coutume de s'asseoir, chaque nuit, pour gémir, sur un tronc de vieux frêne, près d'un buisson d'églantine, on trouva une petite fleur cachée sous les touffes de l'herbe et les feuilles rondes de la plante elle-même. Sa beauté ne frappe point les yeux, mais elle se trahit par ses parfums exquis. Sa couleur n'est pas éclatante, mais sombre; — orgueilleuse, mais humble, pure et modeste. Le rouge nuance d'une façon variée sa corolle d'un bleu pâle ou foncé, qui suit les caprices de l'ombre et du soleil.

Pour rendre à Madeleine sa forme primitive, il a suffi d'une bonne pensée: le repentir.

L'innocence perdue se retrouve par les remords et le regret.

LÉON DAUDRÉ.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 24 au 30 décembre.

Le marché s'est acheminé cette semaine, vers la liquidation au milieu d'escarmouches quotidiennes, qui ont eu pour résultat d'affaiblir les cours de la rente, et d'aggraver les vendeurs. Le cours de 73 fr., après avoir été discuté toute la semaine, a fini par être décroché aujourd'hui. Les fluctuations des fonds indiquent, cependant, une position de place satisfaisante; des efforts énergiques ont été tentés de part et d'autre pour faire monter et redresser les cours, et il en est résulté un équilibre dans les situations respectives des acheteurs et des vendeurs, qui prépare les voies à la liquidation.

Les chemins de fer ont été fermes; mais leur attitude ne répond pas suffisamment à leurs magnifiques recettes, dont l'augmentation continue à faire des progrès inespérés.

Depuis un mois, la plupart de nos lignes sont stationnaires, et cependant le mouvement de leur trafic a pris, de semaine en semaine, des proportions plus considérables. Les recettes du Lyon ont atteint, cette semaine près de deux millions, et présentent maintenant une augmentation kilométrique de 25 0/0. Il paraît inévitable, en présence de pareils résultats, que les actions ne soient pas poussées prochainement vers des cours plus élevés.

Les autres chemins français sont stationnaires, le Nord a été coté aujourd'hui à 1,005.75, l'Orléans à 1,390, le

Nord nouveau à 845, l'Est à 698.75, le Lyon à 885.75, le Midi à 587.50, l'Ouest à 697.50, les chemins Autrichiens à 640, le Dauphiné à 535, les chemins Russes se traitent à 521.25, les chemins Romains à 593, les Lombards à 535, les Saragosse à 507.50.

Les actions du chemin de Séville à Cadix, récemment émises, donnent lieu à beaucoup d'affaires. Elles sont recherchées de 317.50 à 318.75. Un coupon de 10 fr., représentant l'intérêt à 6 0/0 sur les 550 fr. versés par action, va être payé le mois prochain.

Le Crédit mobilier est assez bien tenu de 980 à 977.50. Le Crédit foncier se maintient à peu près constamment à 675. Ses obligations, qui sont le placement privilégié des petits capitaux, conservent leurs cours précédents.

Les valeurs industrielles sont calmes. On tient les actions de la Caisse centrale de l'Industrie à 103 fr.; celles du Comptoir-Bonnard se négocient activement de 65 à 68 fr.

Des transactions très-animées ont eu lieu sur les Docks depuis quelques jours. Cette grande entreprise va entrer dans une voie nouvelle. Une grande influence financière va être mise à la tête de cette affaire, dont les statuts ne tarderont pas à recevoir l'homologation du conseil d'Etat. Des warrants ont été délivrés, dans ce mois, pour plus de 5 millions.

Parmi les valeurs en émission, les obligations hypothécaires de la cité d'Orléans attirent les capitalistes de la province qui peuvent se renseigner chez les notaires des

chefs-lieux d'arrondissement sur la valeur de ce placement.

(Correspondance générale de l'Industrie).

BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 75 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 97 50

BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 72 90
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DELALANDE.

Les créanciers de la faillite du sieur Delalande, entrepreneur à Saumur, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de Commerce, à remettre immédiatement leurs titres à M. Kerneis, syndic de ladite faillite, avec le bordereau sur timbre de ce qui leur est dû.

Ils devront se présenter en personne ou par fondé de pouvoir enregistré, pour la vérification des créances, en la chambre du conseil dudit Tribunal, le 8 février prochain, 11 heures du matin.

Le greffier du Tribunal,

(2) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, TROIS MAISONS,

Situées à Saumur,

La première, rue d'Orléans, appartenant à M^{me} veuve Martin-Paillet, vis-à-vis l'hôtel de France;

La deuxième, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 13, appartenant à la famille de Momigny, entre celles de M^{me} de Fos et M^{me} Commeau;

Et la troisième, grande rue Saint-Nicolas, à l'angle de cette rue et de la rue de la Fidélité. (617)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE EN DÉTAIL,

1^o Dix hectares de terre labourable, dans les Terres-Bonnes; 1 hectare 7 ares de pré, au canton des Tertres, et 66 ares de terre labourable, dans la prairie de Jugateau; le tout dépendant de l'ancienne ferme du Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Levéés;

2^o Un hectare 31 ares de pré, à prendre dans le pré de l'Ardoise, même commune;

3^o Et une petite propriété, comprenant maison de maître, jardin entouré de murs, vigne et terre labourable, d'une contenance totale de 1 hectare 10 ares, située entre Saumur et Villebernier, à peu de distance de la Levée. (616)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 10 janvier 1859, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Boires, Actuellement occupée par le sieur Reveilleau jardinier, consistant en une chambre basse, cellier à côté, une chambre haute, grenier au-dessus, jardin et poits commun. Le tout contenant environ 4 ares, et joignant en façade la rue et au couchant le jardin du sieur Gasnault. (633)

PATRY, placé St-Pierre, n^o 48, tambour de ville et afficheur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Appartenant à la ville de Saumur,

Située à Saumur, rue du Palais, consistant en salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée, appartements au premier étage, grenier, cour, écurie et remise.

Cette maison joint au couchant le Palais-de-Justice.

S'adresser, pour la visiter, au concierge de la maison, et, pour traiter, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (574)

A CÉDER

Présentement,

Un FONDS DE LINGERIE, parfaitement achalandé, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, rue de la Marine,

Ayant, outre les appartements, cour, basse-cour, écurie, remise et autres servitudes commodes.

S'adresser à M. HENRY, propriétaire de ladite maison. (615)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1859,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE, Rue du Prêche,

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (545)

BRICE PETIT, à Brézé, près Saumur, département de Maine-et-Loire, fabricant de Masses et Panards, en tout genre et en première qualité.

Dépôt chez M. ARNAUDEAU, marchand de fer à Saumur. (650)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFFRAÏCHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD : Savon au suc de Laitue, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pomme aux Violettes de Parme. Moëlle de hœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des boudoirs et Nard celtique. (520)

Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, membre de la Société centrale d'agriculture, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, est le plus complet des recueils français et étrangers; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 16 fr. par an.)

SOMMAIRE DU N^o DU 20 DÉCEMBRE 1858.

- MM. Barral..... Chronique agricole de la première quinzaine de décembre.
- Vidalin..... Influence du percement de l'isthme de Suez sur l'agriculture française.
- De Lavergne.... Bibliographie. — Le bon fermier.
- De la Trehonnais Le labourage à la vapeur.
- Jamet..... Les bœufs et les chevaux.
- Remy..... Les scarificateurs.
- Lejeune..... Nourriture des vaches laitières.
- Gayot..... Des façons de la vigne.
- Duval..... Chronique agricole de l'Algérie.
- Gayot..... Des écuries en boxes.

- Barral, Meurein, Demesmay, Royart, Rottée, Chardonnet, Lavoine, André, Muller, Delcros, Renou, Biard, Blondin, Tassin, Huette, Maréchal, Decerfz, Laherard, Lefèvre, Perrey, Ladrey, Garin, Jarrin, Azéma, de Brives, Massoulard, Chapelle, Menuhier, Bondy, Petit-Lafitte, Foure, Monseignat, de Gasparin, Laupies, Dupeyrat, Martins, Gros, Petit, de Moly, Valtz, Giraud, Hardy, Dumas, Bengarde.

Météorologie agricole de la France et situation des récoltes en novembre 1858. — Observations météorologiques de Lille, Hendecourt, Clermont, les Mesnues, Metz, Gersdorff, Paris, Marbone, Vendôme, Blois, Tours, Nantes, La Chapelle d'Angillon, La Châtre, Vesoul, Gevrolles, Dijon, Nantua, Bourg, Le Puy, Saint-Léonard, Angoulême, Saintes, Planchaie, Bordeaux, Rodez, Orange, Beyrie, Rousson, Montpellier, Régusse, Toulouse, Marseille, Alger, Sétif.

- Borie..... Revue commerciale de la première quinzaine de décembre.
- Guillet..... Sur la culture du froment sans engrais.
- Ferlet..... Bulletin forestier.
- De Ceris..... Prix courant des denrées agricoles (1^{re} quinzaine de décembre.)
- Table alphabétique des auteurs du 2^e volume de l'année 1858.
- Table alphabétique des gravures du 2^e volume de l'année 1858.
- Table analytique des matières du 2^e volume de l'année 1858.

GRAVURES. — Six dessins, représentant : le scarificateur du Canada; une vache du Néelot, 4^e prix du concours mensuel de Paris en 1856, des placés d'écurie et de boxes-écuries et tous leurs ustensiles.

LES CENT MILLE FEUILLETONS ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT. LE JOURNAL des Cent mille Feuilletons illustrés. Paris... 6 f. 30 c. Est la seule publication donnant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur. Département... 7 50 à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ. Etranger, port en sus.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.